

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM 09
- En exercice 09
- présents
- votants
- absents
- exclus

Date de convocation :

03 septembre 2021

Date d'affichage :

03 septembre 2021

Date de réunion :

14 septembre 2021

Séance du 14 septembre 2021 de la Caisse des Écoles

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze septembre à dix-sept heures trente, se sont réunis les membres de la Caisse des Écoles sous la présidence de Monsieur ALLAIN Philippe

Les membres de la Caisse des Écoles se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et selon l'article 2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de Jouy-sur-Eure

Étaient présents :

Philippe ALLAIN - Chantal DUCHANGE – Lorraine FERRÉ – Béatrice LOUVET – Leïla MELOUKI - Hélène MOINET – Ludovic ROBERT - Chantal SAGALA – Frédéric SIMON

Absents excusés :

Procurations :

Leïla MELOUKI à MR Frédéric SIMON
Lorraine FERRÉ à MR Gilbert CODA.

Objet : Contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de l'Eure

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le Code de la Commande Publique.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion (CDG) en date du 10/12/2020 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24/06/2021, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat SOFAXIS;

Vu la délibération des membres de la Caisse des Écoles en date du 19/01/2021 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

Vu l'exposé du Président ;

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le

ID : 027-212703581-20210914-2021_DELCDE0011-DE

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Après délibération, les membres de la Caisse des Écoles à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2022 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) et jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions suivantes :

<p>Proposition d'assurance pour les agents CNRACL</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> pour les risques (Décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 Jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 6,40 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)</p> <p style="text-align: center;">Et / ou</p>
<p>Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC</p> <p>Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1,10 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Indemnité de Résidence	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Supplément Familial de traitement	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Régime Indemnitaires	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Charges Patronales	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le


ID : 027-212703581-20210914-2021_DELCDE0011-DE

- Autorise le Président à signer les documents contractuels en résultant.
- Prend acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN 	Chantal DUCHANGE 	Lorraine FERRÉ Par la Meire COSTA GUILHERT 	Béatrice LOUVET 	Leïla MELOUKI PO 
Hélène MOINET 	Ludovic ROBERT 	Chantal SAGALA 	Frédéric SIMON 	

Le Président
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 16/09/2021
Reçu en préfecture le 16/09/2021
Affiché le
ID : 027-212703581-20210914-2021_DELCDE0011-DE